

L'information suivante est destinée à l'usage des membres de la Corporation Canadienne de Compensation de Produits Dérivés (« la CDCC ») et des participants agréés de Bourse de Montréal Inc. (la « Bourse »). Ce document est un sommaire officieux des conditions du rajustement. La CDCC et la Bourse n'assument aucune responsabilité quant à l'exactitude de ce sommaire. Les membres de la CDCC et les participants agréés de la Bourse doivent s'assurer d'avoir pris connaissance de la documentation publiée par les émetteurs concernés par cette transaction.



CIRCULAIRE 031-26
Le 16 mars 2026

RAJUSTEMENT DE CONTRAT FINAL
Transcontinental Inc. (TCL)
Dividende Spécial en espèces

La Bourse et la CDCC désirent vous informer que les administrateurs de Transcontinental Inc. (la « société ») ont annoncé le 10 mars 2026, leurs intentions de verser un dividende spécial en espèces de 20,00\$ CA par action ordinaire à ses actionnaires. Ce dividende sera versé le 20 mars 2026 aux détenteurs d'actions inscrits au registre de la société à la fermeture du marché le 18 mars 2026. La date ex-dividende est le 23 mars 2026.

La négociation avec effets payables débutera le 18 mars 2026 et prendra fin à la fermeture des bureaux le 20 mars, 2026.

La date ex-distribution sera différée par l'utilisation d'effets payables au premier jour de négociation suivant la date de paiement (le 23 mars, 2026).

La Bourse et la CDCC tiendront compte de la distribution spéciale en ajustant le livrable par contrat des options TCL d'un montant équivalent à la distribution spéciale, soit 2000,00\$ CA (20,00\$ x 100).

Détails du rajustement du dividende spéciale en espèces:

- **Date d'entrée en vigueur:** 23 mars 2026
- **Date d'enregistrement:** 18 mars 2026
- **Date de paiement:** 20 mars 2026

CDCC - Détails du rajustement - Option (TCL)

Conformément aux modalités de rajustement énoncées à l'article A-902 des Règles de la CDCC, toutes les options sur actions de Transcontinental seront rajustées comme suit :

- **DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR:** 23 mars 2026
- **SYMBOLE DES OPTIONS:** TCL deviendra TCL1
- **NOMBRE DE CONTRATS:** Inchangé
- **MULTIPLICATEUR:** 100
- **NOUVEAU LIVRABLE PAR CONTRAT:** 100 actions de Transcontinental et 2000.00\$ CA
- **PRIX DE LEVÉE :** Inchangé
- **LIMITES DE POSITION ET DE LEVÉE:** Les limites de position et de levée seront fixées à 50,000 contrats pour les séries existantes.
- **CUSIP :** Inchangé

La CDCC n'effectuera pas de rajustement sur les récépissés d'entiercement en dépôt. Les membres qui souhaitent maintenir la réduction de marge pour toutes leurs positions devront effectuer des dépôts de récépissés d'entiercement additionnels.

Bourse de Montréal Inc. - Détails du rajustement - Options (TCL):

Il est important de noter qu'à la date d'entrée en vigueur mentionnée ci-dessus, les ordres ouverts pour cette classe d'options **ne seront pas modifiés automatiquement** pour refléter le dividende en espèces et devront donc **être saisis à nouveau** dans le Système SOLA par les participants agréés.

Les séries existantes de la classe d'options TCL seront transférées à la classe d'options TCL1 qui constitue le nouveau livrable. Veuillez noter que le tableau ci-dessous est sujet à modification en raison des fluctuations de marché.

Symbole de la classe actuel	Nouveau symbole de la classe
TCL	TCL1

VEUILLEZ VOUS ASSURER QUE TOUS LES CLIENTS QUI SONT EN POSITION ACHETEUR OU EN POSITION VENDEUR DANS CETTE CLASSE D'OPTIONS SOIENT INFORMÉS DU PRÉSENT AVIS.

Pour de plus amples informations, veuillez communiquer avec le département des opérations de marché au 514 871-7877. Les membres de la CDCC peuvent communiquer avec la division des opérations intégrées de la CDCC.

Patrick Desjardins

Directeur Général - Négociation de dérivés et opérations de compensation